
Préface

Membrane d'élastomère obtenue par liquide appliqué à froid, pour utilisation protégée dans le revêtement des toitures et l'imperméabilisation

2007-08-08

Section du Répertoire normatif : 07561

Portée

Ces fiches techniques portent sur les membranes d'élastomère obtenues par liquide appliqué à froid, conçues pour le revêtement des toitures et l'imperméabilisation à l'eau, aux endroits où elles pourront être protégées des rayons du soleil et de toute circulation. Le demandeur a démontré que le produit satisfait aux exigences de la norme suivante :

- CAN/CGSB-37.58-M86, « Membrane d'élastomère obtenue par liquide appliqué à froid, pour utilisation protégée dans le revêtement des toitures et l'imperméabilisation ».

Les produits conformes à cette norme sont faits de matières liquides qui forment, après leur application au moyen d'un applicateur ou d'un pistolet, des membranes élastomères qui adhèrent au support.

Norme

Tableau 1. Exigences au niveau physique et de la performance des membranes d'élastomère obtenues par liquide appliqué à froid, pour utilisation protégée dans le revêtement des toitures et l'imperméabilisation

Propriété	Unité	Exigence
Stabilité dimensionnelle	%	Changement dimensionnel ≤ 5 dans tous les sens
Absorption d'eau	%	Changement de masse ≤ 3
Tenue à l'arrachement (après absorption d'eau)	N/m	≥ 175
Colmatage des fissures	s.o.	Aucun craquelage, fendillage ni de perte totale d'adhérence
Souplesse à basse température	s.o.	Aucune craquelure visible à l'œil nu
Essai de reprise élastique	%	Retrouver ≥ 85 de sa longueur initiale après un allongement correspondant à 100 % de sa longueur
Étanchéité à l'eau	s.o.	Aucune fuite
Essai anti-coulures (application verticale ou inclinée seulement)	s.o.	Ne doit pas couler du niveau 0,75 mm à celui de 0,89 mm

Étiquetage

La norme exige que chaque récipient porte les indications suivantes sur une étiquette appropriée :

- nom et adresse du fabricant;
- désignation du produit;
- n° de norme ONGC;
- utilisation prévue (les catégories possibles sous cette rubrique sont auto-nivellante, anticoulures ou universelle);
- date de fabrication et n° de code du fabricant;
- contenu en litres; et
- plage des températures admises pour le stockage.

Code national du bâtiment du Canada (CNB)

Renvois au CNB

Aucune mention de la norme CAN/CGSB-37.58-M86 n'est faite dans les éditions 1995 et 2005 du CNB.